



Marie-Josée Houle  
Défenseure fédérale du logement  
Commission canadienne des droits de la personne  
344, rue Slater  
Ottawa (Ontario) K1A 1E1  
[housing-logement@chrc-ccdp.gc.ca](mailto:housing-logement@chrc-ccdp.gc.ca)

Madame Houle,

Au nom du gouvernement du Canada, je tiens à vous remercier pour votre rapport intitulé *Le logement est un droit de la personne : Rapport annuel 2021-2022 au ministre présenté par le Bureau du défenseur fédéral du logement*. Conformément au paragraphe 17(1) de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement*, j'ai le plaisir de répondre à votre rapport.

Je vous remercie de vos efforts pour attirer mon attention sur d'importants enjeux concernant le logement. Votre travail en tant que défenseure fédérale du logement est un élément important de notre approche du logement axée sur les droits de la personne et contribue à l'engagement du gouvernement fédéral à réaliser progressivement le droit à un logement suffisant, tel que reconnu dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Comme vous le savez, les défis liés au logement sont considérables partout au pays. En 2016, 1,7 million de ménages canadiens éprouvaient des besoins impérieux en matière de logement. Cette même année, environ 129 127 personnes ont eu recours à une maison d'hébergement d'urgence. La demande pour tous les types de logements a bondi, surtout dans les villes en croissance rapide et les grandes régions économiques. Les réponses de l'offre de logements, y compris dans le cadre des logements hors marché, n'ont pas suivi le rythme de la demande, entraînant une hausse des prix d'achat et des loyers, qui augmentent plus rapidement que le revenu moyen. L'abordabilité a été particulièrement difficile pour les groupes dignes d'équité, qui sont surreprésentés parmi les ménages qui éprouvent des besoins impérieux en matière de logement, et la COVID-19 a exacerbé ces défis.

Notre gouvernement reconnaît ce grave besoin de logements abordables, en particulier pour les populations les plus vulnérables, et l'urgence d'y répondre. Le logement est une priorité de longue date pour nous, comme en témoignent notamment la création de la Stratégie nationale sur le logement (SNL) en 2017 et l'adoption de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* en 2019.

L'objectif du gouvernement de veiller à ce que tout le monde au Canada ait accès à un logement abordable qui répond à ses besoins est au cœur de la SNL et de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement*. La SNL accorde la priorité aux gens et reconnaît que le logement revêt un caractère essentiel pour la dignité inhérente à la personne humaine et pour son bien-être, ainsi que pour l'établissement de collectivités viables et inclusives. Elle tient compte des principes de responsabilisation, de participation, de non-discrimination et d'inclusion fondés sur les droits de la personne et contribue à l'atteinte des objectifs de développement durable des Nations Unies et à la réalisation progressive du droit international à un logement suffisant.

Depuis 2017, la SNL est passée d'un plan de 40 milliards de dollars à un plan de plus de 72 milliards de dollars, principalement axé sur les besoins de logement des populations vulnérables. Les programmes de la SNL reposent sur des consultations menées auprès de tous les ordres de gouvernement, des peuples, gouvernements et organisations autochtones, des personnes ayant une expérience vécue des besoins en matière de logement et de l'itinérance, des fournisseurs de logements et des secteurs privé et sans but lucratif, entre autres. La SNL bénéficie également d'une approche pangouvernementale qui tient compte de facteurs autres que le logement pour soutenir la création de collectivités durables et inclusives.

Notre gouvernement a également démontré son engagement à relever les défis en matière de logement au pays en créant un nouveau rôle au Cabinet. En tant que ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion, je me concentre sur la mise en œuvre d'une SNL qui tient compte des principes clés d'une approche du logement axée sur les droits de la personne. À cette fin, notre gouvernement a proposé des investissements considérables dans le budget de 2022 pour accroître l'offre de logements et rendre le logement plus abordable au Canada. Nous avons proposé de prolonger l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) afin de construire rapidement plus de logements abordables, en particulier pour les personnes en situation d'itinérance ou qui risquent de s'y retrouver; un nouveau Fonds pour accélérer la construction de logements pour appuyer l'aménagement de 100 000 logements neufs nets partout au pays; et le versement du financement dans le cadre du Fonds national de co-investissement pour le logement (FNCIL) afin de créer et de réparer des logements abordables, en plus d'autres mesures.

Le budget de 2022 propose également des investissements qui nous permettront de continuer à doubler le financement annuel de Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance pour prévenir et réduire l'itinérance partout au pays, pour lancer un nouveau programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans qui offrira des services et des suppléments au loyer, et pour mener des recherches sur les autres mesures qui pourraient contribuer à éliminer l'itinérance chronique.

Votre nomination à titre de première défenseure fédérale du logement au Canada en février 2022, le premier rôle du genre à l'échelle internationale, a représenté une étape déterminante pour l'avancement de la réalisation progressive du droit à un logement suffisant au Canada. Je vous remercie pour le travail acharné que vous et votre bureau avez accompli au cours de la dernière année, qui a abouti à la production de votre rapport annuel 2021-2022. J'aimerais maintenant parler de vos recommandations.

### **Adoption d'une approche pangouvernementale sur le logement et l'itinérance**

Notre gouvernement reconnaît que le logement n'est pas un enjeu isolé. Le logement est lié à de nombreuses autres priorités fédérales, notamment l'infrastructure, l'immigration, la santé, l'environnement et la réconciliation avec les Autochtones. Des mesures coordonnées entre les ministères fédéraux sont nécessaires pour réduire les obstacles au logement, en particulier pour les groupes défavorisés, et pour assurer une approche intersectionnelle et pangouvernementale envers les politiques et les programmes, y compris les politiques sur le logement. Par exemple, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et Infrastructure Canada sont représentées au sein de plusieurs comités interministériels afin de veiller à ce que le logement et l'itinérance soient pris en compte dans l'élaboration des politiques fédérales touchant un éventail d'enjeux, en particulier en ce qui concerne les populations vulnérables, notamment le logement des Autochtones, la violence fondée sur le sexe, les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes et les enfants et la communauté LGBTQ2S+. De plus, la SCHL et Infrastructure Canada s'associent à ses collègues fédéraux, aux organisations autochtones nationales et aux gouvernements autochtones dans le contexte du logement des Autochtones et des enjeux connexes, tant du point de vue des politiques que du point de vue opérationnel. Dans le cadre d'un nouveau forum interministériel sur les droits de la personne, les ministères collaboreront pour veiller à ce que les obligations internationales en matière de droits de la personne, y compris le droit à un logement suffisant, soient prises en compte dans l'élaboration des politiques nationales.

Les ministères fédéraux sont également représentés au Conseil national du logement (CNL), établi en vertu de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement*. Le Conseil sert de mécanisme de responsabilisation et de participation

par l'entremise de ses membres diversifiés et spécialisés, qui travaillent à faire progresser la politique gouvernementale sur le logement et la SNL en fournissant des conseils au ministre. La présidente et première dirigeante de la SCHL et les sous-ministres de Services aux Autochtones Canada (SAC) et d'Infrastructure Canada sont membres d'office du CNL contribuant ainsi à une approche pangouvernementale envers le travail du Conseil.

En plus d'assurer une approche collaborative en matière d'élaboration de politiques, le gouvernement fédéral s'engage à appliquer une perspective d'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) à toutes les politiques et à tous les programmes fédéraux. Cela implique d'approfondir notre compréhension des facteurs identitaires qui se recoupent et de la façon dont les gens peuvent vivre différemment les politiques de logement et de lutte contre l'itinérance. Une ACS+ rigoureuse est appliquée à l'élaboration de toutes les initiatives de la SNL, allant au-delà du sexe pour tenir compte de nombreux autres facteurs identitaires comme la race, l'âge, le contexte socioéconomique, les capacités mentales ou physiques et la région. Cette approche a soutenu la création de programmes qui répondent directement aux divers besoins des personnes qui vivent de l'instabilité en matière de logement et qui vivent en situation d'itinérance, comme le FNCIL, l'ICRL et Vers un chez-soi : Stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance. Je continuerai d'appuyer la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la jeunesse dans cet important travail.

Notre gouvernement est également déterminé à lutter contre le racisme systémique, la discrimination et la xénophobie. En tant que ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion, je dirige un effort à l'échelle du gouvernement pour faire progresser l'équité et l'inclusion au sein de tous les portefeuilles ministériels. Je suis déterminé à continuer de renforcer et d'appuyer le travail important du Secrétariat fédéral de la lutte contre le racisme afin d'assurer une approche pangouvernementale de lutte contre le racisme systémique, notamment en augmentant les capacités et les ressources.

En ce qui concerne la SNL, j'ai eu l'honneur de déposer le premier rapport triennal de la SNL au Parlement, *Bâtir l'avenir ensemble : Rapport d'étape 2020 sur la Stratégie nationale sur le logement*, le 31 mai 2021. Ce rapport décrit les réalisations du gouvernement fédéral au cours des trois premières années de la SNL.

Ce rapport, nos rapports réguliers et nos réponses aux rapports de la défenseure fédérale du logement sont nécessaires pour assurer notre responsabilité envers la population canadienne quant à la réalisation progressive du droit à un logement suffisant à l'échelle internationale.

### **Prioriser les besoins en matière de logement des populations vulnérables**

Certaines populations éprouvent des problèmes de logement et d'itinérance de façon disproportionnée. L'un des principes fondamentaux de la SNL est de répondre aux besoins en matière de logement des personnes les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants fuyant une situation de violence familiale, les personnes âgées, les Autochtones, les personnes en situation d'itinérance ou à risque de s'y retrouver, les personnes handicapées, les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie, les anciens combattants, la communauté LGBTQ2S+, les jeunes adultes, les groupes racisés, y compris les Noirs au Canada, ainsi que les personnes nouvellement immigrées ou réfugiées.

Pendant l'élaboration de la SNL, la SCHL a mené des consultations à l'échelle nationale auprès des provinces et des territoires, des intervenants et des experts du secteur de l'habitation, ainsi que des organismes représentant les personnes ayant une expérience vécue des besoins en matière de logement et de l'itinérance. Les commentaires que nous avons reçus ont été intégrés à la conception de la SNL. Les résultats de ces consultations se trouvent dans le rapport *Parlons logement : Ce que nous avons entendu*.

Nos équipes responsables des politiques et des programmes continuent de consulter les personnes ayant une expérience vécue des besoins en matière de logement et de l'itinérance en ce qui a trait à l'ensemble de la SNL. Nous avons discuté avec des femmes de tous les âges, de tous les milieux, de toutes les régions et de tous les milieux socioéconomiques, par l'entremise de forums comme le Symposium annuel Parlons femmes et logement, des organismes dirigés par des personnes canadiennes noires, des organismes, des communautés et des dirigeants autochtones, entre autres, pour intégrer leur voix et leur point de vue aux initiatives de logement et à la conception des politiques. Je reconnais toutefois que nous devons en faire plus pour assurer une meilleure représentation des perspectives et des expériences des personnes ayant une expérience vécue des besoins en matière de logement et de l'itinérance.

Les initiatives de la SNL accordent la priorité aux demandes d'ensembles de logements qui viendront en aide à ces groupes et qui mettront l'accent sur l'approfondissement de la compréhension de leurs besoins en matière de logement afin d'orienter l'élaboration de politiques et la mise en œuvre de programmes. Par exemple, au moins 25 % des investissements de la SNL soutiendront les besoins particuliers des femmes et de leurs enfants en matière de logement. Au 31 décembre 2021, la SNL avait engagé près de 7,1 milliards de dollars, y compris pour la construction, la réparation et le soutien d'environ 340 000 logements, afin de répondre aux besoins de logement de ce groupe. Ce montant représente plus de 28 % de tout le financement de la SNL engagé.

De plus, dans le cadre du FNCIL, des cibles précises favorisent l'inclusion sociale et économique des personnes et des familles, notamment la réparation ou la création d'au moins 4 000 places en maison d'hébergement pour les survivants de situations de violence familiale et la création d'au moins 7 000 nouveaux logements abordables pour les personnes âgées et la création d'au moins 2 400 nouveaux logements abordables pour les personnes ayant une déficience développementale. Au 31 mars 2022, la SCHL s'était engagée à financer la création de plus de 2 000 places en maison d'hébergement et la réparation de plus de 700 places, ainsi que la création de plus de 4 900 logements pour personnes âgées et de 600 logements pour personnes ayant une déficience développementale.

La SNL soutient également la création de collectivités inclusives et accessibles. Les initiatives de la SNL, y compris le FNCIL, l'initiative Financement de la construction de logements locatifs (iFCLL) et l'ICRL, accordent la priorité aux ensembles résidentiels qui comportent des caractéristiques d'accessibilité et qui sont situés près des transports en commun, des services et des mesures de soutien, ainsi que des possibilités d'emploi. Les ensembles résidentiels du FNCIL et de l'iFCLL doivent également être de conception universelle ou sans obstacles ou comprendre des aires communes qui respectent ou dépassent les exigences locales en matière d'accessibilité.

Tous les ordres de gouvernement se partagent la responsabilité de favoriser la réalisation progressive du droit international à un logement suffisant au Canada et de veiller à ce que les besoins en matière de logement des populations vulnérables soient satisfaits. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sont des partenaires de premier plan dans le domaine du logement, où ils ont une responsabilité partagée et des rôles complémentaires. En avril 2018, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) responsables du logement ont appuyé le Cadre de partenariat FPT pour le logement, par lequel ils s'engagent à produire de meilleurs résultats dans le domaine du logement au Canada. Ce cadre multilatéral énonce une vision commune du logement et jette les bases d'accords bilatéraux pour la mise en œuvre d'initiatives de la SNL.

Le gouvernement du Canada a également signé des ententes bilatérales avec tous les partenaires des provinces et territoires (PT), en vertu desquelles les PT versent un financement fédéral et une contribution équivalente au titre de la SNL. Ils ont aussi la souplesse nécessaire pour utiliser ce financement afin de répondre aux besoins de logement des populations prioritaires de leur territoire respectif. Au total, ces ententes représentent plus de 15 milliards de dollars en financement conjoint sur 10 ans pour protéger, renouveler et accroître le parc de logements communautaires et soutenir les priorités des PT relatives à la réparation, à la construction et à l'abordabilité des logements. Ce financement inclut ce qui suit :

- 8,6 milliards de dollars sur 9 ans pour l'Initiative canadienne de logement communautaire, qui soutient les fournisseurs de logements sociaux offrant des logements subventionnés aux personnes à faible revenu au Canada. Au 31 mars 2022, les PT avaient engagé plus de 839 millions de dollars pour soutenir plus de 146 900 logements communautaires.
- 4 milliards de dollars sur 8 ans pour l'Allocation canadienne pour le logement, qui fournit du financement directement aux ménages pour les aider à payer leurs frais de logement. Au 31 mars 2022, les PT avaient engagé plus de 297 millions de dollars pour soutenir plus de 133 100 ménages.
- 2,2 milliards de dollars sur 9 ans pour le financement des priorités des PT, qui soutient les priorités et les besoins régionaux et peut comprendre la construction de logements sociaux et abordables, la remise en état des logements existants et l'offre d'un soutien à l'abordabilité. Au 31 mars 2022, les PT avaient engagé plus de 1,2 milliard de dollars pour soutenir plus de 90 200 logements ou ménages.
- 300 millions de dollars sur 10 ans en financement pour les territoires du Nord, qui ne nécessite pas de financement par contributions équivalentes des territoires, pour aider à compenser les besoins plus grands et les coûts plus élevés du logement dans le Nord. Au 31 mars 2022, les territoires avaient engagé 120 millions de dollars pour soutenir plus de 1 400 logements, dont 320 logements neufs, plus de 380 logements réparés et 760 suppléments au loyer.

La SNL évolue constamment afin de combler les lacunes en matière de logement, en particulier celles qui touchent les populations vulnérables. Les mises à jour des programmes de la SNL sont fondées sur les données, la recherche, les évaluations des programmes ainsi que les commentaires des clients et des intervenants. Par exemple, nous appliquons les leçons tirées de la rétroaction des intervenants et le succès de l'ICRL pour rendre le FNCIL plus flexible et plus facile d'accès, notamment au moyen de contributions plus généreuses et d'approbations plus rapides. Nous nous sommes également engagés à réformer l'iFCLL en renforçant ses exigences en ce qui concerne l'abordabilité et l'efficacité énergétique.

Étant donné la nature ambitieuse de la SNL, des bilans triennaux ont été intégrés pour nous assurer que nous examinons le rendement des programmes de la Stratégie afin d'améliorer les résultats relatifs au logement pour la population canadienne. De plus, votre mandat en tant que défenseure fédérale du logement, qui consiste à consulter les membres des groupes vulnérables, les personnes ayant une expérience vécue des besoins en matière de logement ou de l'itinérance, aidera à faire en sorte que ces voix soient entendues. Le travail du CNL et les consultations menées par le gouvernement auprès de personnes ayant une expérience vécue s'ajouteront à vos efforts.

Les partenariats sont essentiels à l'élaboration de bonnes politiques en matière de logement, en particulier des politiques qui répondent aux besoins des populations vulnérables. Nous reconnaissons qu'il reste du travail à faire pour renforcer les partenariats afin de relever les défis en matière de logement et de lutte contre l'itinérance, et nous nous efforcerons de faire des progrès à cet égard.

### **Relever les défis liés au logement des Autochtones et à l'itinérance**

Notre gouvernement comprend que l'accès à des logements sûrs et abordables est essentiel pour améliorer la santé et les résultats sociaux et offrir une meilleure qualité de vie aux communautés et aux enfants autochtones. Nous reconnaissons toutefois qu'il reste encore beaucoup de travail à faire, c'est pourquoi l'amélioration des résultats en matière de logement des Autochtones est une priorité.

Nous sommes déterminés à renouveler la relation de nation à nation avec les peuples autochtones, guidée par le principe que les nations autochtones sont autonomes et aspirent à juste titre à avoir des communautés fortes et saines.

Lors des consultations sur la SNL en 2017, le gouvernement du Canada a compris qu'il était nécessaire d'élaborer des stratégies de logement fondées sur les distinctions en collaboration avec des partenaires des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse afin d'obtenir les meilleurs résultats. Ces stratégies fondées sur les distinctions sont élaborées par et pour les communautés autochtones. SAC et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord, en tant que ministères fédéraux responsables, avec l'appui de la SCHL, travaillent avec des partenaires autochtones pour faire progresser des stratégies de logement distinctes qui appuieront leur vision d'autodétermination et mèneront à de meilleurs résultats sociaux et économiques pour leurs communautés.

Dans le cadre de la SNL, tous les programmes accordent la priorité au financement d'ensembles résidentiels destinés aux peuples et aux familles autochtones. Les propositions d'ensembles résidentiels visant à soutenir les Autochtones sont examinées au moyen de processus distincts et plus flexibles afin d'aider à réduire les obstacles et de veiller à ce qu'un plus grand nombre de projets destinés aux communautés autochtones soient financés. Par exemple, dans le cadre des deux premiers cycles de l'ICRL, plus de 40 % des logements créés soutiendront les Autochtones.

Il y a également des programmes et du financement réservé aux logements pour les Autochtones et le Nord. Ce financement inclut ce qui suit :

- Un montant de 724,1 millions de dollars pour une stratégie globale de prévention de la violence, afin d'élargir l'accès à un continuum de services



- de soutien pertinents sur le plan culturel pour les femmes, les enfants ainsi que les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones qui sont victimes de violence fondée sur le sexe. Cette stratégie, qui fait partie de la réponse du gouvernement à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, soutiendra la création de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les peuples des Premières Nations, le peuple inuit et la Nation métisse partout au pays, y compris dans les réserves, dans le Nord et en milieu urbain. La SCHL versera 420 millions de dollars sur 5 ans pour soutenir la construction de maisons d'hébergement et de logements de transition. SAC investira 304,1 millions de dollars sur 5 ans et 96,6 millions de dollars par année pour soutenir les charges opérationnelles de nouvelles maisons d'hébergement et maisons de transition, ainsi que pour accroître le financement d'activités de prévention de la violence adaptées à la culture.
- L'Initiative des refuges fournira 44,8 millions de dollars sur 5 ans dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 afin de construire 12 maisons d'hébergement (10 dans les communautés des Premières Nations et 2 dans les territoires) pour aider à protéger et à soutenir les femmes et les filles autochtones fuyant la violence.
  - Le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations, doté d'une enveloppe de 300 millions de dollars, favorise et appuie l'accroissement du nombre de logements du marché dans les communautés des Premières Nations. Il s'agit d'un fonds autonome qui a atteint 360 millions de dollars et garanti 419 logements au 31 décembre 2020.
  - Le gouvernement du Canada est également déterminé à soutenir l'élaboration conjointe d'une Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique. Cette stratégie vise uniquement à répondre aux besoins particuliers en matière de logement des 80 % de ménages autochtones du Canada vivant hors réserve, une première au Canada. Le budget de 2022 a annoncé 300 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, par l'entremise de la SCHL, pour l'élaboration conjointe et le lancement de cette stratégie.

Nous savons que ce qui est mesuré est fait. C'est pourquoi les ministères fédéraux font le suivi des données liées à ces programmes de logement et surveillent régulièrement le nombre de logements construits, rénovés et réparés par rapport aux besoins en matière de logement communautaire. On peut en faire plus pour améliorer la collecte de données sur le logement et la transparence, et le comité consultatif national des données sur le logement contribue à ces améliorations systémiques.

Le travail de notre gouvernement est conforme aux principes énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, y compris

la priorité accordée aux travaux qui améliorent les résultats en matière de logement pour les peuples autochtones. Nous continuons de travailler avec les peuples autochtones pour améliorer les infrastructures de logement, soutenir l'éducation et les services de garde d'enfants, prendre des mesures pour remédier à la tragédie des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées et répondre aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. Nous reconnaissons que les peuples autochtones ont le droit de définir et d'élaborer des priorités et des stratégies en vue d'exercer leur droit au développement en vertu de la section 23 de la Déclaration. C'est pourquoi notre engagement avec nos partenaires autochtones en matière de logement se déroule selon une approche de nation à nation et par des Autochtones, pour les Autochtones.

Le budget de 2022 propose 11 milliards de dollars supplémentaires sur six ans pour maintenir le soutien des enfants et des familles autochtones et aider les communautés autochtones à continuer de grandir et de façonner leur avenir. En plus du financement pour l'élaboration conjointe d'une Stratégie de logement pour les Autochtones en milieu urbain, rural et nordique, ce financement comprend 4,3 milliards de dollars sur sept ans, à compter de 2022-2023, pour améliorer et accroître le parc de logements destinés aux Autochtones au Canada, ce qui comprend :

- 2,4 milliards de dollars sur cinq ans pour appuyer le logement des Premières Nations dans les réserves;
- 565 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir le logement dans les communautés des Premières Nations autonomes et signataires de traités modernes;
- 845 millions de dollars sur sept ans pour soutenir le logement dans les communautés inuites;
- 190 millions de dollars sur sept ans pour le logement dans les communautés métisses.

Ce financement comprend aussi 150 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour soutenir le logement abordable et les infrastructures liées au logement dans le Nord. Ces nouveaux investissements constituent un pas important en avant, et nous sommes déterminés à verser ces fonds aux communautés et aux partenaires le plus rapidement possible afin que le droit à un logement suffisant, droit reconnu à l'échelle internationale, soit progressivement réalisé pour tous les peuples autochtones du Canada.

Des enfants de plusieurs générations ont été privés de la possibilité de grandir entourés de leurs proches, de leur langue et de leur culture, que ce soit en raison de la tragédie des pensionnats indiens ou des services d'aide à l'enfance. Les enfants autochtones ont été pris en charge en raison des mauvaises conditions de logement et continuent d'être surreprésentés dans le système de placement

en famille d'accueil. Le Canada a reconnu les préjudices subis et versera 2 milliards de dollars sur les 20 milliards de dollars prévus pour une réforme systémique à long terme du programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations afin de cibler les besoins en matière de logement des enfants des Premières Nations une fois qu'une entente de règlement définitive sera conclue.

Les Autochtones sont également surreprésentés au sein de la population en situation d'itinérance. L'expérience du colonialisme et des traumatismes intergénérationnels, ainsi que la discrimination systémique continue, exposent les Autochtones à un plus grand risque d'être confrontés aux facteurs qui contribuent à l'itinérance, et donc à l'itinérance elle-même. Dans le cadre de Vers un chez-soi : Stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, un total de 413 millions de dollars sur 9 ans (de 2019-2020 à 2027-2028) est consacré à la lutte contre l'itinérance chez les Autochtones dans les centres urbains. De plus, Vers un chez-soi travaille avec des partenaires fondés sur les distinctions (l'Assemblée des Premières Nations, le Ralliement national des Métis et ses membres directeurs, la Fédération des Métis du Manitoba, l'Inuit Tapiriit Kanatami et les quatre régions inuites) pour élaborer conjointement et financer des approches et des programmes fondés sur les distinctions et axés sur la lutte contre l'itinérance. Vers un chez-soi offre également du financement à un certain nombre de signataires de traités modernes pour aider à prévenir et à réduire l'itinérance en mettant l'accent sur la prestation de services et des services de soutien adaptés à la culture.

### **Maintenir et accroître le parc de logements abordables**

Notre gouvernement est conscient des préoccupations concernant la financiarisation du logement. Dans le budget de 2022, nous avons annoncé un examen fédéral du logement en tant que catégorie d'actif afin de mieux comprendre le rôle des grandes sociétés sur le marché et l'incidence sur les locataires et les propriétaires-occupants au Canada. D'autres détails sur l'examen seront communiqués plus tard cette année.

Nous nous efforçons également de maintenir et d'accroître l'offre de logements abordables au Canada dans le cadre de la SNL, ce qui aidera à relever les défis liés à l'abordabilité partout au pays. Au 31 mars 2022, la SCHL a pris des engagements de plus de 20 milliards de dollars pour soutenir :

- la création et la réparation de plus de 183 500 logements (construction de plus de 91 500 logements et réparation de plus de 92 000 logements); et
- l'offre continue de plus de 32 900 logements communautaires dans le cadre de l'Initiative fédérale de logement communautaire dont les accords d'exploitation à long terme sont arrivés à échéance, grâce à un soutien direct pour plus de 6 100 logements communautaires pour ménages à faible revenu.

En outre, afin d'aider à rendre le logement plus abordable pour la population canadienne, la SCHL offre des occasions de financement ainsi que des produits d'assurance prêt hypothécaire venant appuyer la construction, l'achat et le refinancement d'immeubles locatifs. Étant donné qu'environ 30 % des personnes au Canada comptent sur le secteur locatif pour répondre à leurs besoins en matière de logement, ces possibilités de financement sont essentielles pour assurer l'offre à long terme et la durabilité des logements locatifs au pays.

En mars 2022, la SCHL a lancé APH Select, un nouveau produit novateur d'assurance prêt hypothécaire pour immeubles collectifs conçu pour accroître l'offre et la préservation des logements locatifs, en mettant particulièrement l'accent sur l'abordabilité, l'accessibilité et la compatibilité climatique. Les emprunteurs profitent d'un éventail d'incitatifs, comme des primes réduites et une période d'amortissement plus longue en fonction de leur niveau d'engagement envers l'abordabilité, l'accessibilité, la compatibilité climatique ou une combinaison des trois. Des incitatifs sont offerts pour la construction, l'achat ou le refinancement. En augmentant l'offre de logements locatifs et en préservant le parc locatif existant, la population canadienne, y compris les personnes qui ont des besoins impérieux en matière de logement, profiteront davantage d'options sur le marché locatif.

### **Mesurer les résultats de la SNL**

L'objectif de la SNL est de veiller à ce que toutes les personnes au Canada aient accès à un logement abordable qui répond à ses besoins. Sur une période de 10 ans, la SNL va :

- réduire l'itinérance chronique de 50 %;
- combler les besoins en logement de 530 000 familles;
- investir dans la construction de jusqu'à 160 000 logements abordables neufs et la réparation de 300 000 autres logements;
- préserver 385 000 logements communautaires et accroître le parc de 50 000 unités supplémentaires.

Nous continuons de progresser dans l'atteinte des cibles de la SNL. Le financement engagé au 31 mars 2022 devrait permettre de créer plus de 106 100 nouveaux logements, de réparer plus de 254 600 logements et d'offrir un soutien à l'abordabilité à plus de 200 800 ménages. De plus, au 31 mars 2022, des fonds avaient été engagés pour venir en aide à plus de 290 000 ménages ayant des besoins en matière de logement. Des rapports publics sur la SNL sont disponibles au [www.chezsoidabord.ca](http://www.chezsoidabord.ca).

Nous élaborons également de nouvelles façons de rendre compte du succès de la SNL, y compris des études de cas et des recherches sur la façon dont la SNL répond aux besoins distincts en matière de logement des populations prioritaires. Nous reconnaissons également que les données désagrégées sont essentielles à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes qui feront

progresser nos efforts pour lutter contre le racisme, assurer l'équité et réaliser progressivement le droit à un logement suffisant à l'échelle internationale. La SCHL travaille en collaboration avec des partenaires, notamment des prêteurs, des fournisseurs de logements et des PT, et explore des occasions d'améliorer la collecte et l'échange de données. De plus, des outils importants comme l'Enquête canadienne sur le logement aident à déterminer qui la SNL aide et les répercussions plus vastes de la Stratégie. Nous demeurons ouverts aux idées visant à améliorer notre compréhension des besoins en matière de logement au moyen de données et à améliorer nos rapports sur la SNL.

### **Apprendre de la COVID-19**

La COVID-19 a mis en évidence, et aggravé, les problèmes de logement et d'itinérance. C'est particulièrement le cas pour bon nombre des personnes les plus vulnérables au Canada.

En réponse à la pandémie, le gouvernement du Canada a agi rapidement pour réduire au minimum les répercussions sur la population. Grâce à des mesures fédérales de soutien d'urgence, comme la Prestation canadienne d'urgence, la Subvention salariale d'urgence du Canada et le Compte d'urgence pour les entreprises du Canada, nous avons réussi à stabiliser les finances des ménages, à soutenir des millions d'emplois et à maintenir les petites entreprises à flot. Nous avons aidé les propriétaires-occupants en veillant à ce qu'ils aient accès à des reports de paiements hypothécaires. Nous avons rapidement lancé l'ICRL, maintenant un programme de 2,5 milliards de dollars, pour aider à répondre aux besoins urgents en matière de logement des personnes vulnérables au Canada.

De plus, depuis mars 2020, notre gouvernement a annoncé un financement supplémentaire total de 1,3 milliard de dollars pour Vers un chez-soi afin d'aider les collectivités à répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou qui risquent de s'y retrouver en raison de la COVID-19. Ces fonds sont versés à des organismes communautaires sur le terrain pour soutenir la mise en œuvre de mesures de santé et de sécurité visant à prévenir la propagation de la COVID-19 chez les personnes en situation d'itinérance, y compris dans les maisons d'hébergement. En 2020, nous avons élargi Vers un chez-soi à six nouvelles collectivités, ce qui a rendu ce financement disponible pour encore plus de gens partout au pays. Nous avons adopté une approche pangouvernementale pour soutenir le secteur des services aux personnes en situation d'itinérance tout au long de la pandémie, notamment en fournissant des conseils précis en matière de santé. À l'avenir, nous devons nous rappeler les leçons que nous avons tirées de la pandémie et le rôle important que le logement abordable et les services et soutiens connexes ont joué pour assurer la santé et la sécurité des gens partout au pays.

Je vous remercie encore pour ce rapport et ses recommandations, qui aideront à éclairer le travail de notre gouvernement. Je reconnais que, bien que nous fassions des efforts importants pour relever les défis en matière de logement, nous devons continuer à en faire plus. Ces efforts nécessitent de mieux comprendre la meilleure façon de soutenir les personnes qui en ont le plus besoin et de continuer à collaborer avec les gouvernements, les organismes sans but lucratif et d'autres intervenants du secteur du logement pour offrir ce soutien. Nous sommes déterminés à adopter une approche du logement axée sur les droits de la personne, et je me réjouis à l'idée de travailler ensemble pour continuer à faire avancer la réalisation progressive du droit à un logement suffisant à l'échelle internationale au Canada.

Je vous prie d'agréer mes sincères salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ahmed Hussen', written in a cursive style.

L'honorable Ahmed Hussen, C.P., député  
Ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion